



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 mars 2003

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Date de convocation : 25/02/03

L'an deux mil trois, le 3 mars
le conseil municipal de la commune de BRENS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie sous la présidence de M. Jacques BURDET, Maire.

Présents: Mmes CORTINOVIS Michèle, DECROZE Sylvie, JOURNET Monique,
MEHL Mireille, Mrs ARMAND Dominique CHENAVIER Christian, GENS Marcel,
GIORDANO Alfred, GOYAT Marc, HENRY Pierre, JACHI Gérard, NOVEL Christian
PAITA Jean-Marc, TRAVERSAZ Jean-Pierre.

Madame JOURNET Monique est élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-10 et R 123-19,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 septembre 2002 adoptant le projet de zonage d'assainissement,

Vu l'arrêté municipal en date du 30 septembre 2002 mettant le projet de zonage d'assainissement à l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,
- Dit que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public :
à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
à la Sous Préfecture de Belley
- Dit que la présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission à M. le Sous Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Ainsi fait et délibéré.

Au registre suivent les signatures.

Brens le 3 mars 2003

Le Maire.